

Juin 2022



Communauté de Communes  
du **Sisteronais-Buëch**

# COMMENT FAIRE ÉVOLUER SES PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES VERTS ?

Des pistes travaillées en intelligence collective avec des agents techniques.

## UN GUIDE QUI PROPOSE DES SOLUTIONS !





# INTRODUCTION

## "Les déchets verts, ça coûte cher !"

Un diagnostic des déchets verts réalisé en 2019 par la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) sert de déclencheur.

De plus en plus de déchets verts sont accueillis en déchetterie, notamment en raison de la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage. Environ 2 700 tonnes sont collectées chaque année dans les déchetteries de la CCSB pour un coût de plus de 250 000€. Une bonne chose pour la qualité de l'air mais cela coûte cher et pourrait parfois être évité. En effet, ces végétaux sont une véritable ressource qui peut être utilisée directement sur place.

### Comment faire ?

Depuis 2017, la CCSB est engagée dans une politique volontariste de réduction des déchets avec la prévention comme levier. Ne dit-on pas d'ailleurs : "le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas" ?

Dans ce cadre, la CCSB a accompagné des agents techniques à travers des journées de formation autour de nouvelles méthodes de gestion des espaces verts.

**Un objectif : Donner envie de changer un peu les habitudes en proposant des ateliers où les agents peuvent être acteurs de solutions concrètes !**

Déclinées sous formes de parties pratiques et d'autres théoriques menées en intelligence collective, ces journées ont permis d'aboutir à la création de ce livret.

Ce document va s'attacher à montrer qu'en changeant un tout petit peu ses habitudes sur un domaine précis, les espaces verts, on a la possibilité de réduire ses déchets et son impact environnemental.

Il se décline en 2 parties :

#### Partie 1

- Des références techniques, des cas pratiques et des exemples,

#### Partie 2

- Un support d'aide à la mise en place d'une nouvelle démarche avec des indicateurs de suivi.

Construit à partir des éléments vus en formation et de retours d'expériences, ce guide non exhaustif, est destiné aux agents et aux services techniques qui souhaitent s'engager dans des nouvelles méthodes de gestion des espaces verts.

L'objectif est de proposer quelques pistes à tester et de les faire évoluer en fonction de son propre retour d'expérience.

A chaque utilisateur de l'adapter à ses propres pratiques en fonction de ses envies, besoins et moyens.



# SOMMAIRE

Introduction	2
Témoignage	4
Enjeux	5
Une nouvelle démarche	6

## Partie 1

La gestion intégrée et différenciée des espaces verts :	
• De quoi parle-t-on ?	7
• Les grands principes	8
• Les espaces de biodiversité	9
• Le broyage	12
• Les aires de stockage	14
• Le compostage	16

## Partie 2

Suivi de la mise en place de nouvelles pratiques de gestion des espaces verts :	
• Mise en œuvre	20
• Adaptation des outils à la démarche personnalisée	20
• Besoins, freins et leviers	21
• Indicateurs de suivi	22
• Réaliser son diagnostic et faire vivre son projet	23





# TÉMOIGNAGE

## **Sylvain LAURENT** Chargé des services techniques du centre hospitalier Buëch- Durance



" Suite à l'arrêt de la collecte des déchets verts, nous avons dû trouver des solutions pour nous organiser. La CCSB nous a proposé d'accompagner nos services pour développer de nouvelles pratiques de gestion des déchets verts.

En moins d'un mois nous avons mis en place ce nouveau procédé avec l'installation de composteurs et tout s'est enchaîné assez rapidement avec l'achat d'un broyeur à végétaux.

Grâce à cet engin, nous broyons les tailles de nos espaces extérieurs. La matière récupérée est utilisée pour alimenter nos composteurs et également en paillage au niveau de nos arbres, haies et massifs.

Le broyat et la tonte utilisés en paillage permettent de réduire de 5 à 10 fois, voire plus, le volume de nos déchets verts.

Les épluchures de légumes et préparations de repas issus de la cuisine centrale sont mélangés avec la matière carbonée du site. Le compost est utilisé pour les jeunes arbres, plantations diverses et, depuis peu, dans notre jardin potager thérapeutique à destination de nos patients.

« Cette nourriture » est très bénéfique pour nos jeunes arbres fruitiers plantés en 2019 pour les 60 ans de notre établissement.

En plus, cela permet une réduction de nos ordures ménagères.

**Notre manière de travailler a changé, il a fallu s'adapter et modifier notre quotidien mais plus aucun déchet vert n'est évacué en dehors de l'établissement.**

Ils sont traités au plus près des surfaces si cela est possible afin d'éviter trop de manutention et de réduire la pénibilité pour nos collègues jardiniers.

Le phénomène est contagieux car plusieurs d'entre nous reproduisent ces pratiques à domicile.

Nos jardiniers ont joué le jeu et je les en remercie.

**La valorisation de ces déchets est devenue une activité quotidienne naturelle et fluide.**

Grâce à la coordination interservices, l'investissement de chacun, l'appui de notre direction, nous pouvons continuer dans cette démarche et même aller plus loin...."



# ENJEUX

## Réglementaires

Interdiction du brûlage des déchets verts (*Circulaire du 18 novembre 2011*).

Interdiction d'utilisation des pesticides (*Loi Labbé 2017*).

Obligation du tri à la source des biodéchets (*Loi de Transition Énergétique et pour la Croissance Verte du 17 août 2015 - LTECV*).

Augmentation des taux de valorisation matière (*LTECV 2015*).

## Economiques

Réduire les coûts de gestion des déchets verts (moins de volumes collectés, transportés et traités).

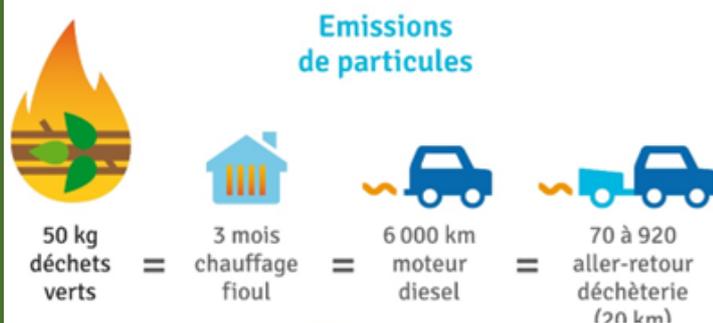
Réduire le temps d'entretien et l'apport d'intrants.

## Environnementaux et sociaux

Réduire les impacts environnementaux liés au transport de ces déchets et aux brûlages (émissions de CO<sub>2</sub>, consommation de carburant, etc.).

Favoriser l'économie circulaire avec un apport au sol local d'une matière organique de qualité.

Amorcer un changement des comportements.





# UNE NOUVELLE DÉMARCHE TRAVAILLÉE AVEC DES AGENTS TECHNIQUES



## Pourquoi changer ses pratiques?

" Broyer les végétaux sur place ? Pourquoi ? Je les apporte à la déchetterie et ça marche très bien comme ça ! "

Effectivement ça fonctionne bien, alors pourquoi essayer de trouver des alternatives ?

Voilà exactement les questions qui ont pu être posées en début de formation. Ce guide reprend les réponses qui ont été trouvées collectivement en fonction des connaissances et des expériences de chacun.

Par exemple :

Je paille le pied des arbres = je passe un peu plus de temps la première fois pour mettre le paillage mais je n'y reviendrai pas avant plusieurs semaines, voire quelques mois.

L'arbre sera également mieux protégé, du chaud et du froid et j'évite la scarification du tronc avec le fil de la débrousailluse.

**Au final je gagne du temps et les arbres se portent mieux.**

Je peux aussi choisir de ne pas intervenir autour du pied de l'arbre et laisser la végétation pousser en réalisant une ou deux coupes par an.

Dans les pages suivantes, vous retrouverez les techniques et les avantages des alternatives possibles à la simple mise en déchetterie des végétaux. Il s'agit d'un support d'aide. Chacun est libre des pratiques qu'il souhaite développer en fonction de ses envies, besoins ou moyens.

Un constat : lorsque l'on change sa façon de travailler, des nouveaux besoins ou freins apparaissent. Pour y faire face, retrouvez les propositions de leviers à mettre en place en page 22.



## Partie 1

# LA GESTION INTÉGRÉE ET DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

## *De quoi parle t-on?*

Il est question d'une nouvelle approche de gestion des espaces verts avec une démarche de réflexion globale dans le but d'éviter la production de déchets et de préserver notre environnement.

Il s'agit d'identifier les différents modes de gestion à appliquer à chaque espace vert.

### LA GESTION INTÉGRÉE :

- Favoriser les changements de pratiques de gestion des espaces verts au profit de l'utilisation et de la valorisation des déchets verts in situ.
- Sensibiliser le public et les agents d'entretien à des pratiques de jardinage au naturel écologiquement et économiquement plus efficaces.
- Réduire la quantité de déchets verts apportés sur les plateformes de broyage/compostage.
- Maîtriser les frais de gestion des espaces verts.

### LA GESTION DIFFÉRENCIÉE :

Parfois qualifiée de gestion harmonique, gestion raisonnée durable, gestion évolutive durable, il s'agit d'une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain. Cela consiste à appliquer à chaque élément du patrimoine (foncier et végétal) un traitement spécifique, avec des niveaux de prestation variables selon la catégorie dont il relève (parc ou jardin), sa fonction culturelle, sociale et biologique, son rôle dans le tissu urbain et la relation qu'on souhaite créer avec le végétal.

En bref, il s'agit de réfléchir à une gestion différente selon les types d'espaces verts, comme de laisser des espaces libres par exemple.



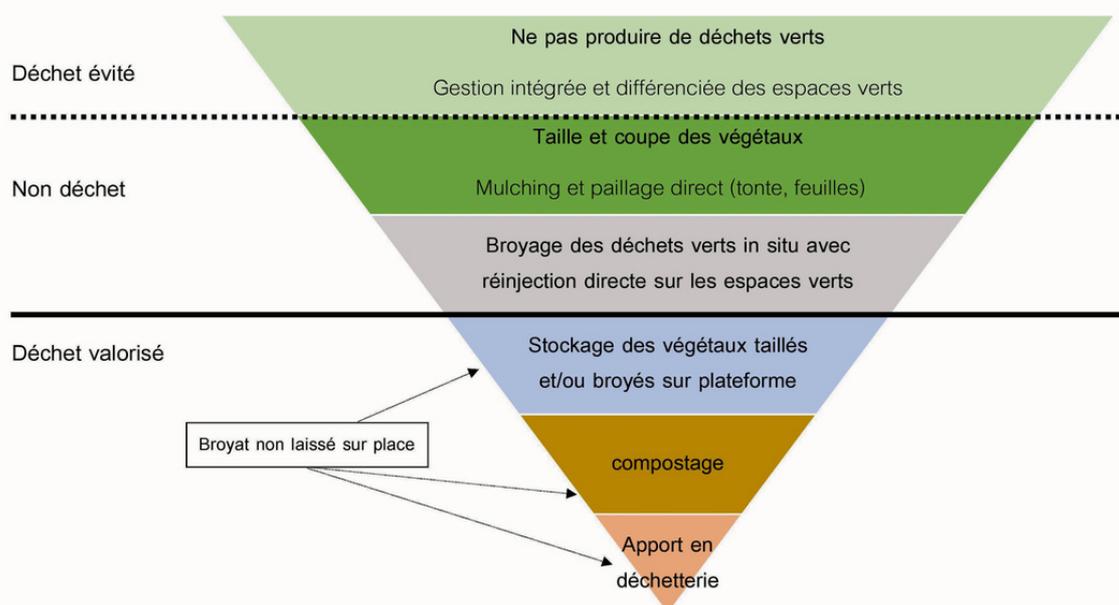


# LA GESTION INTÉGRÉE ET DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

## Les grands principes

### La gestion intégrée et différenciée des espaces verts

#### Les grands principes : résumé



Réflexion globale sur l'organisation des espaces verts : Espaces non tondu, espaces de biodiversité, choix d'espèces à croissance lente, espace suffisant pour laisser s'étoffer les végétaux, convention avec des agriculteurs, eco-pâturage, ... Réalisation d'un état des lieux (types d'espaces à traiter, moyens humains et matériels, ...)

Attention à la réglementation (RSD, ICPE) et à l'organisation de la plateforme (Choix du terrain, qui peut apporter ?, quand ?, disposition des apports sur la plateforme pour faciliter l'accès et le broyage (en andain, séparation des différents types de végétaux ?), clôture ?, Signalisation ? (attention aux autres dépôts sauvages).

Utilisation des végétaux en paillage sur les espaces verts, distribution de broyat, alimentation de composteur en matière sèche

Valorisation par compostage en bout de champ avec des agriculteurs ou sur une plateforme



## COMMENT METTRE EN PLACE LA GESTION INTÉGRÉE ET DIFFÉRENCIÉE ?

Cela va nécessiter de comprendre et d'appliquer de nouvelles notions, de changer nos habitudes de réflexions et d'actions afin de tendre vers une amélioration de nos pratiques.

Concrètement, une meilleure gestion des déchets verts sur site va permettre, une économie d'énergie grise de gestion du site (un paillage économise 4 désherbages et 8 arrosages), une économie de matière (fertilisation du sol, moins d'achat d'intrants fertilisateurs), une économie de personnel (transport, temps passé), une amélioration du cadre de vie des usagers, voire l'annulation d'un traitement par un prestataire extérieur (broyage et transport des déchets verts), des économies d'échelles (eau, terreau, ...).



# LES ESPACES DE BIODIVERSITÉ

**« LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QUE L'ON NE CRÉE PAS »**

Pour donner suite à notre logique de gestion différenciée des espaces verts, le plus simple est de ne pas créer de déchets verts.

**Comment ?**

**Plusieurs pistes concrètes :**

La biodiversité, c'est la vie !

La nature est une biodiversité qui existe depuis des milliards d'années, fruit de la longue histoire de la Terre et de l'évolution du monde du vivant. Une nature fragile, en danger, qui a besoin de nous autant que nous sommes dépendants d'elle. Dans le mot «biodiversité», rendu célèbre à Rio de Janeiro en 1992, lors du Sommet de la Terre, il y a « bio », la vie. Il y a également «diversité», celle des êtres vivants et des milieux naturels. Une diversité à la fois visible et invisible.

La biodiversité se décline à plusieurs niveaux : la faune, la flore, la fonge, les bactéries, les milieux mais aussi les écosystèmes. Nous, les hommes, ne sommes qu'un maillon dans cette diversité génétique.

Certes, la notion est loin d'être simple. Et pourtant, tout devient limpide lorsque l'on prend conscience que la biodiversité forme un tout, qu'elle va bien au-delà de la variété du vivant et qu'elle résulte de toutes les interactions existantes entre les organismes et leur milieu de vie. D'où sa complexité et sa richesse.

La biodiversité nous rend des services quotidiens irremplaçables :

**Les services de support** correspondent aux processus de base nécessaires au fonctionnement des écosystèmes : production primaire, formation des sols, photosynthèse, cycle des nutriments, de l'eau ;

**Les services d'approvisionnement** correspondent à la fourniture de biens issus de la production des écosystèmes : denrées alimentaires, fibres végétales, eau potable, bois d'œuvre...

**Les services de régulation** profitent indirectement à l'Homme en contrôlant certains paramètres environnementaux comme la pollinisation, la purification de l'eau, la régulation de la qualité de l'air, la lutte contre l'érosion des sols et les inondations ;

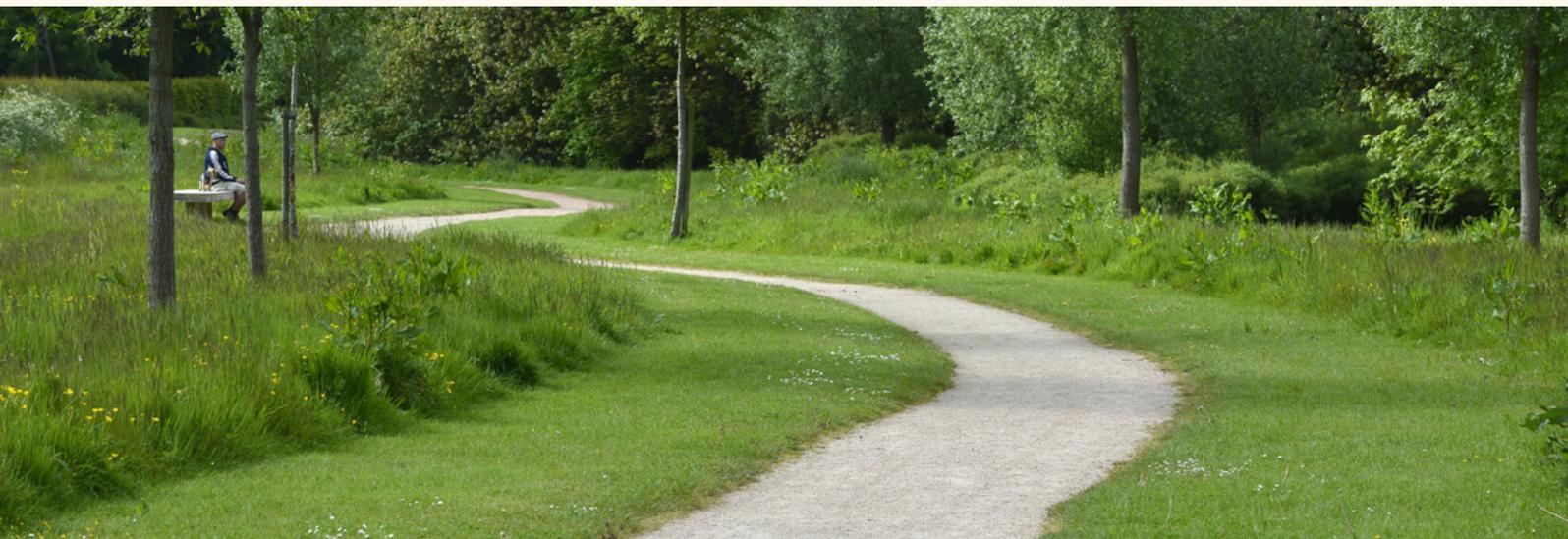
**Les services culturels** correspondent aux valeurs récréatives, apaisantes, spirituelles de l'environnement naturel, aux activités de loisirs, à l'écotourisme. La biodiversité contribue à la richesse de nos paysages et de notre cadre de vie. Autant d'éléments indispensables à notre propre survie !



**La biodiversité est le tissu vivant de notre planète**



# COMMENT PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ?



## CAS PRATIQUES

### ESPACE LIBRE, OU ESPACE PRÉSERVÉ

Sur le terrain, il existe différentes applications d'espaces de biodiversité. Il s'agit la plupart du temps d'espaces verts peu travaillés.

Le cas se présente lorsque l'on a identifié un espace remarquable par sa qualité singulière, c'est à dire par exemple lorsqu'il abrite une flore ou une faune remarquable que l'on veut préserver. Il est également possible de laisser des espaces non ou peu tondus, par exemple autour des arbres ou sur des zones où l'on ne circule pas.

Exemple : un espace qui héberge des arbres ou des plantes exceptionnelles ou endémiques, c'est à dire qui ne poussent que sur ce territoire, et que l'on va protéger de l'action de l'homme.



Exemple en Loire-Atlantique, premier département à bannir les pesticides dans sa gestion des espaces verts. De nouvelles pratiques efficaces ont été intégrées.

- Par exemple, faire pousser des courges et potimarrons sur les ronds-points :
- Coût d'achat de plants moindre,
  - Coût d'entretien, d'arrosage baissé
  - Amendement du sol simplifié,
  - Mise en avant du patrimoine local avec des variétés locales,
  - Favorisation de la biodiversité avec la pose d'hôtels à insectes,
  - Amélioration de la qualité de vie avec le don des légumes récoltés au personnel et à des associations caritatives.



## LA PRAIRIE FLEURIE



Comme son nom l'indique, c'est un espace naturel dédié à la flore. Cet espace nécessite un travail en amont de repérage et de mise en place. Pour cela il est important d'identifier des espaces difficiles à travailler que nous allons délimiter et sur lesquels nous allons communiquer à l'aide de panneaux d'informations.

L'essentiel est de choisir des espèces à semer rustiques et locales qui se ressèmeront d'une année sur l'autre et qui serviront d'abris à toute une faune et microfaune sur le site.

Un arbre fruitier local peut être, par exemple, ajouté à cet espace.

La prairie fleurie représente un formidable outil de sensibilisation pour le public.

## LA RUCHE

La ruche est également un très bon outil de sensibilisation du public. Elle va permettre un étiquetage positif du territoire et favoriser la pollinisation de la flore locale. De plus, elle nécessite un plus petit espace d'installation que pour le cas de l'éco-pâturage. Il est préférable de les implanter dans des zones d'espèces florales mellifères.

Mais attention, on ne s'improvise pas apiculteur et cela nécessite une ruche spéciale avec une cheminée d'envol de 2 mètre de haut pour limiter les dangers vis à vis du public.

Il est donc préférable de conventionner avec un apiculteur pour la gestion du cheptel d'abeille et la production de miel.

## L'ECOPÂTURAGE

L'éco-pâturage est un très bon outil de gestion différenciée des espaces verts. En effet, il permet de valoriser des espaces vastes par l'utilisation de troupeaux pour leur entretien.

Cette méthode permet de valoriser le patrimoine animal local diversifié et représente un excellent outil de sensibilisation pour le public.

Cependant, il comporte plusieurs points sensibles :

**Gestion journalière** du troupeau (eau, habitat, soins),

**Des rotations importantes** pour offrir une nourriture régulière au troupeau,

Passage de **convention** avec un **éleveur** avant un éventuel passage en régie dans un second temps.



Exemple d'éco pâturage sur le circuit Paul Ricard avec un troupeau de 400 brebis



L'information du public, pour expliquer ce qui est pratiqué, est un atout pour faire accepter ces nouveaux espaces et accompagner le changement de comportement.



# BROYER SES VÉGÉTAUX

*Mieux vaut broyer que transporter...*

Le broyage est la première étape de valorisation des produits de taille et élagage. Il permet d'en faciliter l'utilisation directe sur place, au jardin ou dans les allées, ou la transformation par compostage.

En cas de transport sur un autre site (déchetterie, etc.), la réduction de volume sera appréciable !

Le broyage réduit le volume des branchages de 5 fois en moyenne. La densité du broyat est généralement comprise entre 0,2 et 0,3 tonnes/m<sup>3</sup>.

Des opérations comparatives de suivi de chantiers permettent d'évaluer un gain de temps supérieur à 70% pour le broyage et paillage sur site, par rapport au transport de déchets non broyés vers un centre de traitement situé dans un rayon de 15 km. À cela s'ajoutent les bénéfices environnementaux et économiques (coûts évités de dépôts des déchets verts pour leur traitement, achat de terreau, irrigation...).



Source : « Conseils sur le broyage-paillage des déchets verts » – Fiches ADEME 2019



# CAS PRATIQUES



## PAILLER UN MASSIF

L'épandage de 10 cm de broyat de végétaux (branchage, feuille, tonte,...) permet de limiter la pousse des adventices, les arrosages et de préserver la chaleur du sol (été comme hiver). Il n'y a pas de règle de fréquence pour rajouter de la matière, l'opération est à répéter quand le paillis a commencé à se décomposer et à diminuer ainsi qu'au retour des adventices. Au début, il faudra répéter l'opération assez souvent (environ tous les 6 mois) puis l'espacer dans le temps.

Pour éviter la faim d'azote qui pourrait être créée par trop d'apport de matière carbonée (dite brune et sèche), on peut ajouter une fine couche de compost avant de mettre le paillis.

Le broyat de résineux peut être utilisé sans problème sur nos sols très calcaires et permettre un rééquilibrage chimique.

## LA FEUILLE DE PLATANE

Est ce qu'elle se composte ? Comment la réutiliser ?

Elle se composte très mal car elle est recouverte d'une sorte de cire naturelle et a des nervures très résistantes.

Une des solutions pour l'utiliser est de la fragmenter à l'aide d'une tondeuse à gazon pour faciliter son compostage ou de la broyer avec un aspirateur broyeur pour, ensuite, s'en servir comme paillage d'hiver.



## LA TONTE MULCHING

Elle se pratique avec une tondeuse broyeuse qui hache finement l'herbe tondu et la réinjecte directement sur la pelouse. Cela agit comme un paillis en diminuant le besoin d'apport en eau et en apportant de la matière organique comme fertilisant. Il faut éviter de couper l'herbe trop bas.

Cette méthode de tonte doit être pratiquée très régulièrement pour être efficace. Elle permet d'éviter de ramasser l'herbe coupée et de la transporter vers la déchetterie ou le composteur.

Lorsque l'herbe est trop haute ou que l'on ne peut pas pratiquer le mulching, la tonte fraîche peut s'utiliser en paillis ou alimenter le composteur, si elle a été préalablement séchée (la tonte fraîche se composte mais plutôt en petite quantité).



# LES AIRES DE STOCKAGE

## L'aire de stockage de végétaux

L'aire de stockage est très utile pour éviter les transports en déchetterie et peut permettre de :

- Proposer une alternative aux trajets en déchetterie pour les habitants et les services techniques.
- Obtenir du broyat à distribuer / utiliser dans ses propres espaces verts.
- Avoir la matière sèche nécessaire au compostage.

Cependant, l'aire de stockage est réglementée et doit être réfléchi en amont. La question de l'accès est primordiale pour éviter les dépôts sauvages. La question de son organisation également pour faciliter le travail de celui qui sera en charge du broyage (panneaux, séparation des types de végétaux,...).



**Biodéchets** : *Article R.541-8 du Code de l'Environnement*

« tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires. »

**Déchets verts** : *circulaire du 18/11/11 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts*

« les déchets dits verts sont les éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires. »

### RÉGLEMENTATION

**Aire de transit, regroupement ou tri de déchets verts**

Volume supérieur ou égal à 100 m<sup>3</sup> :

Rubrique 2716 du classement pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Moins de 100 m<sup>3</sup> :

Règlement Sanitaire Départemental et Pouvoir de Police du Maire = 10mx10mx1m

**Aire de Broyage de déchets verts**

Volume supérieur ou égal à 5tonnes/jour :

Rubrique 2794 de la nomenclature des ICPE

Moins de 5 tonnes/jour :

Règlement Sanitaire Départemental et Pouvoir de Police du Maire = 1 825 tonnes/an



## CAS PRATIQUES

### L'AIRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS VERTS DE MOINS DE 100 M3 : EN PRATIQUE

Fonctionnement de la plateforme à réfléchir en amont :

- Accès : qui ? espace clos ou non ?
- Choix des opérations menées sur le site : stockage de végétaux taillés, broyage, stockage de broyat\*, compostage\*,
- Organisation du terrain : sens de circulation, signalétique, espaces dédiés par types de végétaux,
- Déclaration préalable auprès de la mairie.



La commune de la Batie-Montsaléon propose à ses administrés de venir déposer leurs déchets verts sur une aire communale identifiée. Tous les mercredis matin, l'employé communal broie les végétaux et les remet à disposition des habitants ou les utilise sur les espaces verts municipaux en paillis ou pour alimenter le composteur collectif.

**Retour d'expérience :** Un sens de circulation avec des panneaux permet de délimiter des zones pour la tonte, les branchage et les branches de plus gros diamètre qui ne se traitent pas de la même manière. Une organisation clairement identifiée permet un travail plus efficace et moins pénible pour l'agent qui s'en occupe.

### L'AIRE DE STOCKAGE DU CENTRE HOSPITALIER BUËCH-DURANCE

Afin d'être complètement autonome dans sa gestion des déchets verts, l'hôpital de Larnage a investi dans l'achat d'un broyeur thermique. Les végétaux taillés sur les espaces verts sont redirigés sur une plateforme de stockage située dans l'enceinte de l'établissement puis broyés régulièrement par les agents techniques. Le broyat est ensuite réutilisé pour pailler les arbres et alimenter le composteur adossé à la cuisine.

**Retour d'expérience :** Cette organisation permet de gagner du temps en évitant les trajets en déchetterie et d'obtenir un fertilisant réutilisé directement sur place.

\* Pour le stockage de broyat ou la mise en place d'une zone de compostage, les volumes sont respectivement de - de 5t/jour et - de 2t/j



# LE COMPOSTAGE

## C'EST QUOI ?

Il est défini en 2003 selon Cédric Francou, Docteur à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon, comme : « un processus contrôlé de dégradation des constituants organiques d'origine végétale et animale, par une succession de communautés microbiennes évoluant en conditions aérobies, entraînant une montée en température, et conduisant à l'élaboration d'une matière organique humifiée et stabilisée. Le produit ainsi obtenu est appelé compost. »

**LE COMPOST APPORTE DES NUTRIMENTS :  
L'AZOTE, LE PHOSPHORE ET LA POTASSE EN QUANTITÉ MODÉRÉE (IL N'EST PAS CLASSÉ EN ENGRAIS, SAUF S'IL EST FABRIQUÉ AVEC DES MATIÈRES TRÈS RICHES), ET DES OLIGO-ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES À LA CROISSANCE ÉQUILIBRÉE DES VÉGÉTAUX.**

La base du compostage est une réaction chimique de fermentation. Pour que cette réaction se réalise nous avons besoins de plusieurs éléments :

AZOTE + CARBONE + EAU + OXYGÈNE

Si ces éléments ne sont pas réunis, notamment s'il y a seulement de l'azote, nous allons créer une réaction chimique de putréfaction, ou pourrissement.

On peut choisir de composter uniquement des déchets verts ou des déchets verts en mélange avec des déchets de cuisine par exemple. Par principe, tous les déchets organiques se compostent.

Les déchets verts seuls mettront plus de temps à se transformer et nécessitent idéalement 2 à 3 retournements pour accélérer le processus de compostage.

Dans le cas de mélange de matières humides (alimentaires) et sèches (déchets verts), il faut alterner une couche de chaque. Cette pratique en lasagne permet d'éviter les brassages même s'ils restent recommandés.

En cas de compostage de biodéchets de cuisine, il faut apporter la même part de matière sèche (broyat, feuilles,...). Cela permet d'aérer le compost et évite « le pourrissoir » et les mauvaises odeurs.



## RÈGLEMENTATION

*Gestion des biodéchets : Article L.541-21-1 du code de l'environnement*

« A compter du 1er janvier 2012, les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol. »

*La valeur des seuils gros producteurs de biodéchets :*

*2022 : 10 tonnes/an,*

*2023 : 5 tonnes/an,*

*2024 : pas de seuil minimum.*



# CAS PRATIQUES

## COMMENT UTILISER LE COMPOST?

Le compost est étalé sur le sol (1 à 5 cm d'épaisseur) ou au pied des plantes et, soit laissé en paillis, soit incorporé en griffage dans les 5 à 10 premiers cm du sol. Il peut aussi être mélangé à la terre pour les plantations.

Un compost jeune (3 mois) stimulera plus la vie du sol mais sera plus agressif pour les plantes. Préférez un compost bien mûr (6 à 12 mois) pour les semis ou les jeunes plantes.

Les déchets du jardin peuvent être utilisés directement en paillage, après broyage avec la tondeuse, autour des arbres et arbustes ou autres cultures. Une couche de compost en-dessous constitue un apport nutritif.

Source : Fiches techniques du réseau compost citoyen - 2019



## L'AIRE DE COMPOSTAGE

### EN BAC OU EN TAS ?

Cela dépend de l'espace disponible et des volumes à traiter. Dans les deux cas, privilégiez un endroit bien drainé, à mi-ombre. Attention : le contact direct avec le sol est obligatoire !

**En tas :** Cette technique consiste à regrouper les déchets en tas (de 0,5 m à 1,5 m en moyenne) à même le sol, pour faciliter la colonisation par les vers de terre et les insectes.

**En bac :** Le composteur, aussi appelé « bac à compost » ou « silo à compost », convient pour les petits volumes (jusqu'à 1 000 litres). Idéalement, il faut 2 bacs : 1 pour déposer les biodéchets à composter et un autre qui, une fois rempli, restera en maturation le temps d'être vidé et utilisé. Il est possible de rajouter autant de bacs que nécessaire à cette rotation.

### RÈGLEMENTATION

#### Compostage de déchets végétaux:

Volume supérieur ou égal à 3 tonnes/jour :  
rubrique 2780 du classement ICPE

Moins de 3 tonnes/jour :

Règlement Sanitaire Départemental et Pouvoir de Police du Maire = 1 095 tonnes/an

#### Compostage de proximité des biodéchets y compris des déchets de cuisine :

Moins de 2 tonnes/jour pour une installation de plus de 5m<sup>3</sup> :

Règlement Sanitaire Départemental et Pouvoir de Police du Maire = 700 tonnes/an

Moins de 1 tonne/hebdomadaire :

Arrêté du SPAN du 9 avril 2018 relatif à la gestion de proximité pour le compostage = 52 tonnes/an

<https://aamf.fr/wp-content/uploads/2021/01/2018-04-24-Arrete-SPAN-1.pdf>

**L'ANALYSE D'UN COMPOST N'EST RÉELLEMENT OBLIGATOIRE QU'EN CAS DE MISE SUR LE MARCHÉ OU DE CESSION À UN TIERS (CF.ARRÊTÉ MINISTÉRIEL D'AVRIL 2018). L'UTILISATION, SANS ANALYSE, D'UN COMPOST PAR LE(S)PRODUCTEUR(S) EST TOLÉRÉE.**



# CAS PRATIQUES

## PRÉ-REQUIS A L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE DE BIODÉCHETS

Moins de 2 tonnes de biodéchets/jour pour une installation de plus de 5 m<sup>3</sup> :

Elle doit être située :

- à plus de 200 m d'habitations.
- à plus de 50 m d'un cours d'eau ou arrivée d'eau.
- à plus de 50 m d'une arrivée de gaz.
- à plus de 20 m d'une voirie.

Pour des volumes inférieurs, il s'agira seulement d'une obligation de moyens et non de résultat avec des recommandations détaillées ci-contre.

*Circulaire du 13/12/12 relative aux règles de fonctionnement des installations de compostage de proximité :*  
[https://aida.ineris.fr/consultation\\_document/23066](https://aida.ineris.fr/consultation_document/23066)



## L'AIRE DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ (MOINS DE 5 M<sup>3</sup> ET DE 1 TONNE/HEBDO) - PRÉCONISATIONS

Les conditions principales sont les suivantes :

- Identification de la structure responsable de l'installation,
- Déclaration préalable de l'installation au service urbanisme de la collectivité,
- Supervision du site par une organisation compétente ou par un maître composteur,
- Identification d'un ou plusieurs référents locaux formés au compostage,
- Implantation du composteur à une distance suffisante des habitations,
- Tenue d'un registre (retournements, vidage, récupération du compost ...),
- Réalisation d'un bilan annuel (quantités traitées, nombre de participants, opérations effectuées, problèmes rencontrés et solutions apportées...),
- Affichage des consignes d'utilisations,
- Entretien et propreté du site,
- Présence obligatoire de matière carbonée sur place (broyat par exemple),
- Mise en place d'une organisation pour l'approvisionnement régulier et pérenne de matière carbonée,
- Limitation de l'usage du compost au(x) seul(s) producteur(s).





# CAS PRATIQUES

## L'AIRE DE COMPOSTAGE DU PARC DE LA TOSCANE À RIBIERS

Installée dans un jardin public à proximité d'un point d'eau et légèrement ombragée, cette aire est destinée aux habitants alentours.

Elle est composée de 3 bacs : un composteur qui accueille les biodéchets des habitants, un autre composteur qui, une fois rempli, est fermé et laissé en maturation et un bac de réserve de matière sèche (broyat, feuilles,...).

Un panneau descriptif est positionné bien en vue pour rappeler le fonctionnement : lorsqu'on vide ses biodéchets, on ajoute la même part de matière sèche.

Les services techniques de la commune sont chargés d'approvisionner le bac à broyat et de contrôler qu'il n'y ait pas d'indésirables (sacs plastiques, pots de yaourts, ...). Ils sont également en charge du suivi (arrosage si besoin, apport de broyat si trop humide, retournement et vidage du composteur lorsque le compost est prêt) et la Communauté de Communes les accompagne dans la mise en œuvre de cette démarche.

**LORS DE L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE AIRE, L'ORGANISATION D'UN « APÉRO COMPOST » PERMET DE RENCONTRER LES USAGERS ET D'EXPLIQUER LE FONCTIONNEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGÉ. TROUVER SUR PLACE UN RÉFÉRENT DE SITE EST INDISPENSABLE !**





## Partie 2

# SUIVI DE LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES PRATIQUES DE GESTION DES ESPACES VERTS

## Mise en œuvre

Afin de pouvoir identifier les pratiques à mettre en œuvre et déterminer ce que l'on souhaite faire évoluer sur ses espaces verts, la réalisation d'un diagnostic (ou état des lieux) est primordial. Il servira également de base pour évaluer les nouvelles méthodes déployées. L'objectif est d'identifier les espaces à traiter, ce qu'il y est fait, comment, par qui et avec quels moyens. Cette étape permet de proposer de nouvelles méthodes à appliquer, de les planifier, de les organiser puis de les suivre sur la durée.

Chaque service peut choisir les actions qu'il souhaite développer, puis les faire évoluer dans le temps en fonction de ses moyens et envies. Un projet réalisé en concertation avec l'équipe dédiée permettra de favoriser son engagement.

## Adaptation des outils à la démarche personnalisée

La partie 1 de ce livret reprend de nombreuses techniques de gestion intégrée et différenciée des espaces verts en vue d'acquérir des outils techniques.

Néanmoins, lorsque l'on change ses méthodes de travail, apparaissent souvent des besoins et/ou des freins (manque de moyens humains ou matériels, acceptation de la modification du paysage, ...). Il est important de les identifier et de les quantifier en amont car ils seront différents pour chacun. Chaque service ne dispose pas des mêmes moyens.

Des ateliers réalisés en formation ont permis de travailler sur ces besoins et freins relevés à partir de cas pratiques et de proposer des leviers utiles pour établir un plan d'actions (cf : tableau page 22).

Les étapes préalables et nécessaires à toute démarche :

1. Établir un diagnostic des espaces verts pour avoir une vue d'ensemble du processus à mettre en œuvre et définir son organisation
2. Sensibiliser la hiérarchie pour son soutien dans la démarche
3. Avoir la connaissance de la méthodologie et des techniques associées à ces nouvelles pratiques.



*Attention à ne pas oublier l'étape de communication qui permet d'expliquer ce que l'on fait pour faire accepter les évolutions de paysages par les habitants et élus locaux.*



Étape préalable : Etat des lieux/diagnostic





# RÉALISER SON DIAGNOSTIC ET FAIRE VIVRE SON PROJET

## Proposition de trame pour faire son diagnostic / état des lieux de gestion des espaces verts

Contexte	Descriptif du contexte, des enjeux et des attentes du projet de gestion des espaces verts
État des lieux	Descriptif du service
	Nombre de personnes affectées à ce services et temps de travail dédié
	Moyens matériels à disposition (à détailler)
	Coûts associés à la gestion des espaces verts (idéalement détaillés par poste)
	Cartographie des espaces à traiter et descriptif bref de ce qui y est fait (+ temps et moyens)
Pistes d'actions	Identification des évolutions de pratiques souhaitées
	Identification des besoins (chiffrés) et éventuels freins
	Propositions de leviers d'actions
Vie du projet	Descriptif détaillé de l'organisation et des méthodes proposées
	Indicateurs de suivi

*La formalisation de la démarche facilite son organisation et sa planification. C'est un bon moyen d'identifier les besoins et de pouvoir suivre les actions qui seront déployées, de les évaluer et ainsi de démontrer clairement les avantages de ces nouvelles méthodes (ex : Même si pailler un espace demande du temps au démarrage, cela représente des économies de temps en désherbage et en arrosage).*

## Faire vivre son projet

A noter, qu'il est plus facile de commencer par quelques actions simples pour pouvoir les mener à bien sans se laisser déborder.

Lorsque le plan d'actions est établi et validé, le temps de la mise en pratique est arrivé.

En fonction du calendrier établi au préalable, une phase de retour des expériences testées avec le suivi des indicateurs permettra de requestionner les pratiques et de les réajuster si besoin. Ce sera également l'occasion d'en ajouter si l'on est suffisamment à l'aise et de partager ses bonnes pratiques.





# METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE PERSONNALISÉE

*De quoi a t-on besoin ? Si des freins sont identifiés, quels pourront être les leviers à mettre en œuvre ?*

Le tableau ci-dessous est une liste non exhaustive d'exemples des besoins qui peuvent apparaître lorsqu'on fait évoluer ses méthodes de gestion des espaces verts. A partir de retours d'expériences, il propose des leviers pour chaque besoin identifié.

Besoins	Freins	Leviers	Exemples de méthode de mise en œuvre
Identifier les différents espaces à traiter en fonction de leurs spécificités et définir une méthode adaptée pour chacun	Manque de moyens humains	Établir un diagnostic/une méthode	Recenser les différents espaces à traiter permet d'avoir une vue d'ensemble et de réfléchir à la mise en place de nouvelles méthodes : laisser des espaces libres, établir des conventions avec des agriculteurs, définir un espace de stockage pour les résidus verts,... Et ainsi de déterminer les besoins matériels et humains nécessaires à ce fonctionnement. (Cf Page 21).
Soutien de sa hiérarchie	Manque de communication	Sensibilisation de sa hiérarchie	Proposer du retour d'expérience et un diagnostic permet de faire des propositions concrètes à sa hiérarchie pour obtenir son soutien.
Trouver des exutoires pour le dépôt et le traitement des végétaux	Manque de connaissance des différentes alternatives de traitements possibles et des exutoires existants	Broyage des végétaux	Exemples détaillés en partie 1. Définir une méthode et une organisation de travail qui prend en compte chaque espace.
		Création d'aire de stockage	
		Développement du compostage	
		Développement du paillage	
	Don de matières organiques		
	Contraintes liées au public du site	Établir une méthode adaptée	Adaptation pour un centre hospitalier psy avec public sensible : pas de broyage direct sur site. Apport des végétaux sur une plateforme pour limiter le danger de l'utilisation du broyeur au milieu des patients.
	Présence d'indésirables dans les végétaux	Prévention, communication, civisme	Sensibiliser le public en lançant une campagne de communication par de l'information sur des affiches, panneaux, réseaux sociaux,...
		Moyens humains supplémentaires	Mobiliser du temps d'agents pour effectuer du tri.
Moyens matériels (Broyage, chargement, budget associé,...)	Manque de moyens matériels	Mutualisation du matériel	Recenser le matériel existant et établir des conventions de prêt ou de location.
		Achat/location de matériel	Il existe de nombreux matériels à l'achat ou à la location. Il faut bien déterminer ses besoins au préalable pour faire le choix le plus adapté.
		Établir un diagnostic/une méthode	Proposer un diagnostic et/ou une méthode permet de faire des propositions concrètes et chiffrées pour obtenir un soutien financier.
		Établir une convention agricole grands espaces	Identifier des agriculteurs locaux intéressés et formaliser une organisation par le biais d'une convention pour ne pas avoir besoin d'intervenir sur ces espaces.
Moyens humains	Manque de moyens (temps et nombre de personnes)	Sensibilisation de la hiérarchie pour obtenir des moyens humains supplémentaires	Proposer un diagnostic et/ou une méthode permet de faire des propositions concrètes et de démontrer le besoin. (Cf Page 21). Le retour d'expérience est un bon outil pour sensibiliser sa hiérarchie. Il peut être intégré au diagnostic et même faire l'objet de visites de sites.
		Établir un diagnostic/une méthode	
		Limiter les interventions sur certains espaces	Créer des espaces de biodiversité, laisser des espaces non tondus, établir une convention foin ou pâturage avec un agriculteur, pailler, planter des espèces à croissance lente, laisser une place suffisante au développement des végétaux, ... Ces actions permettent de gagner du temps de travail à réemployer pour d'autres activités.
Réduire le temps d'arrosage, de maintenance du réseau et l'apport en eau	Manque de moyens humains et matériels	Développement du paillage	Le paillage limite le besoin d'apport en eau. Exemple détaillé en partie 1. Les espèces peu consommatrices d'eau sont à privilégier.
		Moyens humains supplémentaires	Limiter les interventions et trouver des alternatives comme le paillage permettent de dégager du temps d'agents remobilisable pour d'autres actions. La programmation du système d'arrosage a également son importance (gain de temps, efficacité de l'arrosage nocturne,...).
	Faire accepter la modification du paysage	Sensibilisation de la hiérarchie	Le partage de retour d'expérience permet de montrer les avantages de ces nouvelles pratiques. Une communication adaptée est indispensable pour placer ces nouveaux paysages comme un atout face aux enjeux environnementaux.



# SUIVRE SA DÉMARCHE

## Indicateurs

Lorsque l'on modifie ses pratiques, il est important d'en mesurer l'impact. Une série d'indicateurs proposée ci-après permet d'établir un état zéro et de le suivre sur la durée. Cette liste n'est pas exhaustive, elle peut évoluer et être affinée par ceux qui l'utilisent.

L'objectif est d'identifier des données chiffrées qui pourront être comparées dans le temps pour évaluer les bénéfices des actions réalisées.

<b>Maîtrise des coûts : moins de transport, moins d'intrants, création de sa propre matière première.</b>
Comment ?
Quantifier le nombre de transport en moins par chantier (baisse transport en déchetterie pour évacuer les déchets verts)
Quantifier le nombre d'espaces de stockage et/ou compostage dédiés aux déchets verts créés
Quantifier le volume de déchets verts déconnecté des déchetteries (échelle volume = 1 camion, 1 benne)
Comparer les coûts relatifs aux apports extérieurs (intrants, eau, désherbage, prestation,...)
<b>Valorisation : quel volume de déchets verts s'est transformé en matière première pour la gestion différenciée des espaces verts ?</b>
Comment ?
Quantifier les volumes de déchets verts traités (échelle volume = benne de camion)
Quantifier les volumes de déchets verts transformés et réutilisés (paillis, co-produits de composteurs...)
Identifier les acteurs impliqués dans la démarche de nouvelles pratiques (Qui ? À quel niveau ? Sur toute la chaîne)
<b>Amélioration du cadre de vie : améliorer, rendre plus simple, plus accessible, plus compréhensible la nouvelle gestion des déchets verts</b>
Comment ?
Améliorer l'accessibilité à un broyeur : information, favoriser l'accès à l'outil (exemple interne CCSB : développer l'utilisation du broyeur par une organisation plus fluide)
Favoriser et quantifier la création de zones de stockage de déchets verts hors déchetteries (villages, établissements, espaces publics,...)
Favoriser et quantifier la redistribution du broyat produit (exemple interne CCSB : redistribution dans les bacs à broyat des composteurs collectifs avec le broyat issu de la ZA Val de Durance)
Identifier les points positifs des changements de pratiques (pénibilité, gain de temps, satisfaction, bien-être au travail, développement du lien social ...)
<b>Accompagner la transition écologique par la biodiversité</b>
Comment ?
Recenser et mettre en avant les pratiques existantes (ruches installées, zero phyto, fauchage limité...)
Quantifier les espaces accueillant de nouvelles pratiques d'entretien et de préservation (prairie fleurie, éco-pâturage, métrage de haie...)
Favoriser la préservation d'une essence ou d'une espèce particulière, atypique voire endémique, propre au territoire.
<b>Le temps : "Le temps de la réflexion est une économie de temps", démontrer que celui-ci joue en notre faveur</b>
Comment ?
Quantifier le temps nécessaire à la mise en place, à l'expérimentation et à l'adoption de ces nouvelles pratiques par toute la chaîne d'acteurs impliqués
Quantifier le temps gagné par la mise en place de ces nouvelles pratiques par toute la chaîne d'acteurs impliqués

Il vous reste des questions ? N'hésitez pas à nous contacter !

## À vous de jouer !





# LES DÉCHETS VERTS C'EST MON AFFAIRE

Nous sommes tous concernés par les déchets verts et devons apprendre à modifier nos habitudes, à inventer de nouvelles solutions. Pas de panique ! Elles existent et sont très simples ! Elles pourraient même s'avérer être une autre façon d'envisager son quotidien...



**Retrouvez en ligne le guide  
pratique réalisé pour les  
particuliers**

<https://www.sisteronais-buech.fr/blog/publication/les-dechets-verts-cest-mon-affaire/>

**Un grand merci à tous les agents techniques et intervenants qui ont participé à la réalisation de ce guide !**



Conception : Communauté de Communes du Sisteronais Büech  
Pôle Environnement  
26 hameau des buisses - Lagrand  
05300 GARDE-COLOMBE  
04 92 66 25 49

[environnement@sisteronais-buech.fr](mailto:environnement@sisteronais-buech.fr) / [amelie.auffret@sisteronais-buech.fr](mailto:amelie.auffret@sisteronais-buech.fr)